

## Accidents de piétons la nuit hors agglomération

Le 4 août 2018 deux accidents mortels de piétons se sont produits en pleine nuit dans le département des Landes.

Dans les deux accidents, le piéton marchait en pleine nuit sur la chaussée sur une route en pleine campagne et a été percuté par un véhicule.

L'un, à Orthevielle, un homme de 30 ans revenait des fêtes de Peyrehorade et rentrait chez ses parents à pied, le véhicule qui l'a percuté ne s'est pas arrêté. L'autre, à Soustons un adolescent de 17 ans a été fauché par un véhicule du Conseil Départemental des Landes qui se déplaçait pour sécuriser les lieux de l'accident précédent.

Il y en a comme ça des dizaines tous les ans : de jeunes hommes, parfois des jeunes filles, qui reviennent en pleine nuit d'une activité festive ou d'une discothèque et qui font à pied un trajet de l'ordre du kilomètre pour rentrer chez eux et se font percuter par un véhicule.

Parce que contrairement à ce que demande le code de la route, ils marchent à droite parce qu'on leur a dit depuis le plus jeune âge "surtout marche bien à droite", donc ils ne voient pas que la voiture qui arrive derrière eux roule tout près du bord.

Parce qu'ils sont habillés de vêtements de couleur foncée parce que c'est l'habitude, la mode, et parce que les copains sont en noir, parce que les parents savent que ça salit moins que le blanc ou le jaune et aussi et surtout parce que tous les vêtements que les boutiques leur proposent sont majoritairement noir.

Parce qu'ils pensent que s'ils voient la lumière des phares, il en découle que le conducteur les voit aussi.

Parce qu'ils ont bu, qu'ils sont fatigués et ne sont donc pas dans les bonnes dispositions pour réfléchir.

Bien entendu la majorité des jeunes ne remplissent pas les quatre "parce que" ci-dessus.

Que peut-on faire pour éviter que de tels accidents de retour d'activité festive se produisent ?

On ne peut bien sûr pas rendre obligatoire de porter un gilet jaune rétro réfléchissant "la nuit", ce serait trop, donc pas respecté, et en plus cela ciblerait trop large, alors qu'on sait que les déplacements de discothèque sont entre 23 h et 5 h. On peut donc faire la proposition suivante : *"Obligation pour tous les piétons circulant hors agglomération entre 23 h et 5 h d'être porteur d'un vêtement portant des éléments rétro réfléchissants non amovibles, visibles sur 360° ou d'un gilet de sécurité"*.



Cette rédaction aurait l'immense avantage d'inciter les fabricants de vêtements type anorak à les équiper de rubans rétro réfléchissants. Kway avait commencé vers 1980 puis a plus ou moins oublié depuis. Cet avantage déborderait, pour les heures en dehors du créneau d'obligation (de 23h à 5 h) puisque les éléments rétro réfléchissants ne seraient pas amovibles. J'entends de suite dire "mais on ne peut pas contrôler tous les piétons qui marchent la nuit", point n'est nécessaire de les contrôler systématiquement pour que le but soit atteint : le seul fait de savoir que c'est obligatoire fera prendre conscience du danger. Il est possible également d'informer par affiches dans les discothèques "Vous rentrez à pied ? marchez à gauche."

Il est surtout possible de demander aux maires et aux Présidents de Conseil Départementaux de rendre les accotements praticables par les piétons sur 1 kilomètre après les sorties d'agglomération et sur 1 kilomètre autour des discothèques.